

## REDUCTION A LA SOURCE DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE EN ZONE URBAINE







## LES ENJEUX

Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques :



Prévention des pollutions des milieux aquatiques

llots de fraîcheurs

Nature en ville/Biodiversité

Prévention des inondations

La gestion durable et intégrée des eaux pluviales

Lutte contre l'érosion

Amélioration du cadre de vie

Adaptation au changement climatique







## LES ENJEUX

## Une prise en compte renforcée :

- dans le SDAGE avec comme préconisation gérer les eaux pluviales à la source et diminuer les volumes collectés
- dans les SAGE, SCOT, PLU, SRADDET et cartes communales, zonage pluvial et schéma directeur des eaux pluviales
- dans les textes réglementaires : Arrêté 21 juillet 2015 (article 5) → solution de gestion à la parcelle des eaux pluviales étudiée prioritairement





## **QUELLES SOLUTIONS?**



Gérer la pluie au plus près de son point de chute, plutôt que l'évacuer le plus rapidement possible en :

- favorisant son infiltration
- se rapprochant le plus possible du cycle naturel de l'eau dans les projets d'urbanisation nouvelle ou de réaménagement
- adaptant le choix des solutions au type de pluie à gérer et au contexte local (topographie, perméabilité, enjeux environnementaux, occupation des sols...)
- privilégiant les espaces multifonctionnels









### **Actions prioritaires:**

 Réduction à la source des écoulements de temps de pluie



## LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE SERONT ENCOURAGÉES

Autosurveillance des systèmes de collecte

#### Si besoins avérés :

 Dépollution des rejets urbains par temps de pluie







#### Objectifs et critères d'éligibilité :

- Favoriser la désimperméabilisation et limiter le ruissellement
- Maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement
- Localisation en zone d'urbanisation existante (seuls les travaux en zone U des PLU et des POS, et dans les secteurs constructibles des cartes communales sont éligibles)
- Pluies courantes gérées par des surfaces à ciel ouvert (collecte et infiltration) ou stockée pour utilisation
- Travaux justifiés par des études (topographie, géotechnique, perméabilité, entretien, profondeur de la nappe, pollution des sols...)
- Toiture végétalisée >= 8 cm
- Réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés = zéro rejet pour les pluies courantes (permet de gérer 80% des évènements pluvieux)









#### **Recommandations:**

- Epaisseur de terre végétale dans les noues > 30 cm
- Coefficient de perméabilité du sol < 10<sup>-4</sup> m/s, aptitude d'une partie du site à infiltrer
- Toit de la nappe > 1 m
- Ratio surface d'infiltration/Surface d'apport > 1% (objectif : ne pas concentrer les flux)
- Encourager et étudier les solutions fondées sur la nature (exemple : végétalisation et aménagements paysagers)
- Favoriser la biodiversité (écologue intégré à l'équipe projet)
- Evaluation du potentiel polluant du site et mise en place de mesures préventives
- Prise en compte de la pluviométrie locale
- Réflexion sur les modalités de gestion et d'entretien
- Réflexion sur la gestion des pluies très fortes







## LES ÉTUDES



Nature des études	Aides sous forme de subvention
<ul> <li>Etudes générales</li> <li>Schéma directeur de gestion des eaux pluviales</li> <li>Zonage des eaux pluviales</li> </ul>	80%
Etudes spécifiques  Etudes préalables d'aide à la décision avant travaux  Etudes de conception MOE (DIA à ACT)	50% (maîtres d'ouvrage publics) ou 50 à 70% (maîtres d'ouvrage privés)
Etudes d'exécution (EXE, DET, OPC, AOR)	Taux travaux





## LES TRAVAUX



Nature des travaux	Aides sous forme de subvention
Réduction à la source des	80% (maîtres d'ouvrage publics) ou 40 à 60% (maîtres d'ouvrage privés)
écoulements de temps de pluie en zones urbaines  (collectivités, HLM, entreprises publiques et privées)	<ul> <li>dans la limite d'un prix plafond de :</li> <li>100€/m² pour les toitures végétalisées et les projets intégrant une diminution de 80% de l'imperméabilisation avec une végétalisation,</li> <li>30€ /m² pour les autres cas.</li> </ul>
	m² = Surfaces désimperméabilisées et surfaces rejoignant les ouvrages à ciel ouvert de gestion des EP alimentés par ruissellement

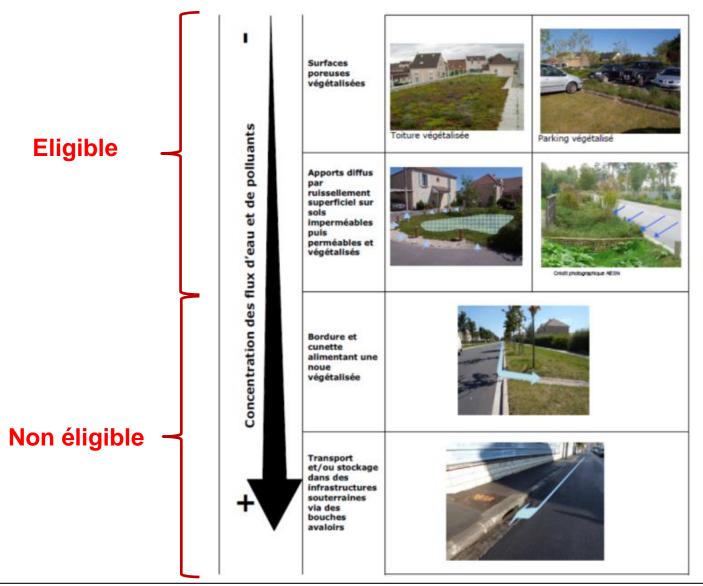


Si les travaux sont réalisés par une société privée délégataire de service public : mise en place d'une convention tripartite, imputation et traçage de façon distincte des aides versées par l'Agence dans les comptes de la délégation ou de la concession pour prise en compte dans la détermination du prix de l'eau.







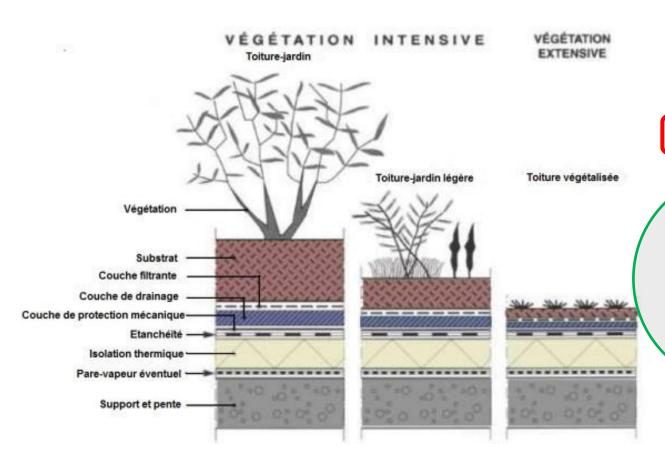






## REDUCTION A LA SOURCE DES ECOULEMENTS DE TEMPS DE PLUIES TOITURES VÉGÉTALISÉES





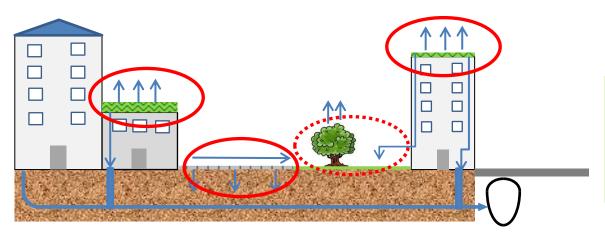
Critère d'éligibilité

Epaisseur de substrat
≥ 8 cm minimum

Pour créer des conditions plus favorables à la biodiversité privilégier plus de substrat



Après travaux → infiltration et évaporation des pluies courantes (pluies fortes au réseau)



Un retour vers le cycle naturel de l'eau pour les pluies courantes



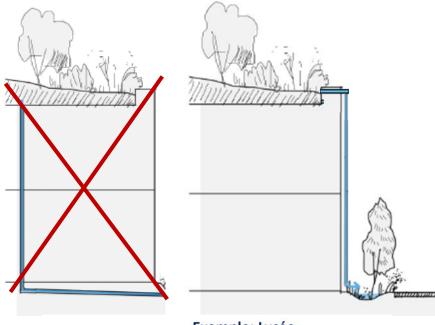


#### GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE DES HABITUDES A MODIFIER

Des descentes d'eau de toiture au niveau du terrain naturel → Externes

**Exemple: Copropriété** 





Exemple: Lycée







#### GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE DES HABITUDES A MODIFIER









#### GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE PARKING





















#### Rue Sœur Valérie à Asnières (92)

Aménagements végétalisés délimitant différents espaces : voie piétonne, voie de circulation, places de parking.















#### GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE QUELQUES EXEMPLES





crédit photo QUATREVINGTDOUZE











# GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE NON CONFORMES AUX CRITERES DE L'AGENCE





Concentration des flux risque d'obstruction des systèmes d'alimentation





Séparateur à hydrocarbures





## GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE NON CONFORMES AUX CRITERES DE L'AGENCE





Obstruction des systèmes d'alimentation (problème d'entretien), accumulation d'eau sur la chaussée en cas de fortes pluies accentuée par la présence du passage piéton rehaussé (photo de gauche)





## GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE NON CONFORMES AUX CRITERES DE L'AGENCE





Positif: parking avec dalles non jointives permettant d'assurer l'infiltration des

eaux pluviales,

Négatif : bordure de trottoir continue empêchant l'eau de s'écouler directement

vers la noue, avaloir en point bas du parking (concentration des flux)





#### GESTION DES EAUX PLUVIALES REDUCTION A LA SOURCE DES AMENAGEMENTS QUI EVOLUENT





Ouverture de la bordure de trottoir et décaissement partiel de la bande végétalisée après plusieurs années de mise en service











#### Dossier de demande d'aide financière :

• formulaire de demande d'aide disponible sur le site de l'agence : administratif et technique

(http://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires\_aides)

- propositions techniques et financières retenues
- dossier technique précisant les surfaces projets et la gestion des petites et fortes pluies, accompagné d'un plan du projet

#### **Documentation:**

Sites internet: Agences, ADOPTA, GRAIE, CEREMA, LEESU, DREAL

